

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2018

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| DATE DE LA CONVOCATION | 5 mars 2018 |
| DATE D’AFFICHAGE | 5 mars 2018 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | 11 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS | |
| NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS | |
| - AYANT DONNÉ POUVOIR | |
| - N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR | |

Le lundi douze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 11 (10 + 1 pouvoir).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Objet : N°7 – Fonction publique – Création d’un emploi de rédacteur territorial.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Madame Laurence FORNARO, secrétaire de mairie, est inscrite sur la liste d’aptitude du concours interne de rédacteur territorial, session 2017, à compter du 22 février 2018. Dans ce cadre, celle-ci a sollicité sa nomination dans le cadre d’emploi des rédacteurs territoriaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la demande de madame FORNARO, il est proposé de créer un emploi de rédacteur territorial.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

11 voix pour
0 voix contre
0 abstentions

Décide de créer à compter du 20 mai 2018, un emploi de rédacteur à temps complet, correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. A compter de cette date, le tableau des emplois est ainsi modifié comme suit :

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux
Grade : Rédacteur - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1


Précise que, suite à la création de cet emploi, il sera procédé ultérieurement, après avis du CT, à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe actuellement pourvu par l'agent.

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal : chapitre 012 article 6411.

Demande à madame le maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Jeanne FAURE

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Crayères" and "Aisne". The signature is stylized and overlaps the stamp.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2018

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| DATE DE LA CONVOCATION | 5 mars 2018 |
| DATE D’AFFICHAGE | 5 mars 2018 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | 11 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS | |
| NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS | |
| - AYANT DONNÉ POUVOIR | |
| - N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR | |

Le lundi douze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 11 (10 + 1 pouvoir).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Objet : N°3 – Finances locales – Attribution d’une subvention au Ski Club Les Orres Crévoux l’Embrunais pour l’organisation de « la coraline » 2018.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Un dossier de demande de subvention a été déposé par le Ski Club Les Orres Crévoux l’Embrunais, pour l’organisation de « la coraline » 2018. La subvention sollicitée s’élève à 550 €.

Il est donc proposé de fixer le montant de la subvention attribuée.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

11 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Décide d’attribuer une subvention de 400 € au Ski Club Les Orres Crévoux l’Embrunais, pour l’organisation de « la coraline » 2018.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Jeanne FAURE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2018

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| DATE DE LA CONVOCATION | 5 mars 2018 |
| DATE D’AFFICHAGE | 5 mars 2018 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | 11 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS | |
| NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS | |
| - AYANT DONNÉ POUVOIR | |
| - N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR | |

Le lundi douze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 11 (10 + 1 pouvoir).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Objet : N° 9 – Finances locales – Restructuration du foyer nordique de la Chalp – Souscription d’un prêt relais dans l’attente du versement des subventions.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de restructuration du foyer nordique de la Chalp, il convient de souscrire un prêt relais dans l’attente du versement des subventions.

Suite à la consultation effectuée auprès des établissements bancaires, il apparait que la proposition du Crédit Agricole Alpes Provence est la plus intéressante :

Montant : 581 598 €

Durée : 24 mois avec différé de remboursement du capital sur 23 mois

Taux fixe base 30/360 : 0,73 %

Montant remboursement à l’échéance : 590 122,78 €

Frais de dossiers : 150 €

Garantie : Cession de créance notifiée

Remboursement effectué au fur et à mesure de l’encaissement de la subvention.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

11 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Décide de souscrire auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, un prêt relais d'un montant de 581 598 €, dans l'attente du versement des subventions, selon les conditions susmentionnées.

Autorise madame le maire à signer le contrat établi par le Crédit Agricole Alpes Provence.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Jeanne FAURE

